



Fiche Signalétique

Sumagic™ Régulateur de Croissance des Plantes

1. PRODUIT CHIMIQUE ET FOURNISSEUR

Nom du produit: Sumagic™ Régulateur de Croissance des Plantes
Numéro d'homologation, Loi sur les produits antiparasitaires: 25781
Code du produit: 85100
Référence(s) VC: 1118
Synonyme(s): Aucun
Produit signalément: Régulateur de croissance des plantes

FABRICANT/DISTRIBUTEUR

VALENT CANADA, INC.
107 Woodlawn Road West
Suite 502 - B
Guelph ONT N1H 1B4

NUMÉROS de TÉLÉPHONE d'URGENCE

URGENCE SANTÉ OU
DEVERSEMENT (24 h):
(800) 682-5368
TRANSPORTS (24 h): CHEMTREC
(800) 424-9300 ou (202) 483-7616

INFORMATIONS SUR LE PRODUIT

Produits agricoles: (800) 682-5368

Le MSDS courant est disponible par notre site Web ou en appelant les nombres d'information sur le produit ont énuméré ci-dessus. (www.valent.ca)

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

Aperçu des urgences

- Attention**
- Provoque une irritation des yeux
 - Éviter tout contact avec les yeux
 - Éviter l'inhalation des vapeurs ou des embruns
 - Conserver hors de la portée des enfants

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

Toxicité aiguë (Principales voies d'exposition): Aucun à notre connaissance

Contact oculaire aigu: Ce produit risque de provoquer une irritation mineure et/ou de courte durée. En cas d'exposition, les effets nocifs escomptables peuvent comprendre irritation et inflammation éventuelle.

Contact cutané aigu: Ce produit risque de provoquer des irritations de peau minimes et/ou de courte durée. En cas d'exposition, les effets nocifs escomptables peuvent comprendre de l'irritation et éventuellement une légère inflammation. Ce produit est d'une toxicité minime lorsqu'il est absorbé par la peau. Ce produit n'est pas sensé provoquer de réactions allergiques cutanées.

Ingestion aiguë: Ce produit est d'une toxicité minime en cas d'ingestion.

Inhalation aiguë: La toxicité de ce produit est minime en cas d'inhalation.

Numéro d'appel d'urgence : (800) 682-5368
Numéro de révision: 2

N° de la fiche signalétique: CAN-0042-FRA
Date de révision: 08/28/2009

Toxicité chronique (y compris le cancer): L'Uniconazole-P a produit des tumeurs chez les souris, mais n'est pas considéré cancérigène chez l'être humain. A des taux élevés, anémie et lésions hépatiques étaient les principales anomalies relevées chez les animaux.

Toxicité de croissance (malformations congénitales): L'Uniconazole-P n'a provoqué d'anomalies chez les fœtus en voie de développement qu'à des doses également toxiques pour la femelle gravide.

Toxicité pour la reproduction: L'Uniconazole-P technique n'a été responsable d'aucune toxicité de la reproduction chez les animaux.

Signes et symptômes d'effets systémiques: Les signes de toxicité observés chez les animaux après administration de fortes doses de Uniconazole-P comprennent léthargie, manque de coordination, respiration irrégulière et lésions du foie.

Conditions médicales potentiellement aggravées: Individuals with preexisting diseases of the liver or kidney may have increased susceptibility to the toxicity of excessive exposures.

Se reporter à la section 11 pour une discussion complète sur les données toxicologiques dont est issue cette évaluation. Se reporter à la section 15 pour la législation applicable.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

Nom chimique	CAS Nombre	Poids / Pourcentage	Objet
Uniconazole-P ((E)-(+)-(S)-1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-2-(1,2,4-triazol-1yl)-pent-1-ene-3-ol) *	83657-17-4	NF	Matière active
Cyclohexanone	108-94-1	3 - 7	Solvant
Others	No CAS#	60 - 100	Autres ingrédients

Les autres ingrédients, qui sont traités comme des secrets commerciaux, sont des substances autres que l'ingrédient actif contenu dans ce produit. Certains de ces produits peuvent être dangereux, mais leur identité n'est pas divulguée parce qu'ils sont considérés comme des secrets commerciaux. Les risques associés aux autres ingrédients sont exposés dans le présent document. Des informations spécifiques sur les autres ingrédients aux fins de la gestion des risques, des déversements ou de l'évaluation de la sécurité peuvent être obtenues en tout temps par le médecin traitant ou l'infirmière en appelant (800) 682-5368.

4. PREMIERS SOINS

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE (800) 682-5368

Munissez-vous du récipient ou de l'étiquette du produit lorsque vous appelez le centre antipoison ou un médecin ou lorsque vous partez vous faire soigner. Vous pouvez également composer le **1-800-682-5368** pour des renseignements sur les interventions médicales d'urgence.

Contact avec les yeux:

Tenir l'œil ouvert et rincer lentement et délicatement à l'eau pendant 15 ou 20 minutes. Le cas échéant, retirer les verres de contact après les 5 premières minutes, puis continuer le rinçage de l'œil. Faire appel au centre antipoison ou à un médecin pour conseils de traitement.

Contact avec la peau:

Retirer les vêtements contaminés. Rincer la peau immédiatement à l'eau courante pendant 15 ou 20 minutes. Faire appel au service antipoison ou à un médecin pour conseils de traitement.

Ingestion:

Faire immédiatement appel au centre antipoison ou à un médecin pour conseils de traitement. Faire boire un verre d'eau lentement par la victime si elle est capable d'avaler. Ne pas provoquer de vomissement, sauf sur l'indication expresse du centre antipoison ou du médecin. Ne pas administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente.

Inhalation:

Sortir la victime au grand air. Si la victime ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance avant d'administrer la respiration artificielle, et si possible, préférablement par bouche-à-bouche. Faire appel au centre antipoison ou à docteur pour conseils de traitement ultérieur.

Avis aux médecins:

Aucun

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Point d'éclair: Sans objet
INFLAMMATION SPONTANÉE: Donnée non disponible
MOYENS D'EXTINCTION: Eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse, poudre chimique.

LIMITE INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR (%): Sans objet
LIMITE SUPÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR: Sans objet

CLASSIFICATION NFPA:

Santé : 0
Inflammabilité: 0
Réactivité : 0
Spécial : aucun

(Minime–0, légère–1, modérée–2, élevée–3, extrême–4). Ces valeurs sont obtenues par estimation professionnelle. Les valeurs n'étaient pas indiquées dans les formules ou évaluations publiées par la NFPA (National Fire Protection Association).

CONSIGNES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE: Products of combustion from fires involving this material may be toxic. Smoke and fumes are extremely irritating to eyes, nose, throat and lungs. Avoid breathing smoke and mists. Avoid personnel and equipment contact with fallout and runoff. Minimize the amount of water used for fire fighting. Do not enter any enclosed area without full protective equipment, including self-contained breathing equipment. Contain and isolate runoff and debris for proper disposal. Decontaminate personal protective equipment and fire-fighting equipment before reuse. Read the entire document.

Produits de décomposition dangereux: Donnée non disponible

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE VALENT : (800) 682-5368
NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE CHEMTREC : (800) 424-9300

SUIVRE LES PRÉCAUTIONS DE LA SECTION 8 : PROTECTION PERSONNELLE

Arrêter la source de déversement si on peut le faire sans risque. Contenir le déversement pour prévenir toute contamination ultérieure du sol, des eaux souterraines et de l'eau de surface. Pour plus d'information sur les mesures en cas de déversement, se référer au Guide Nord-Américain de Réponse de Secours.

Référence UN/NA: Sans objet **Guide des mesures d'urgence:** Sans objet

POUR DÉVERSEMENTS TERRESTRES:

CONFINEMENT: Éviter l'écoulement vers les réseaux d'eaux pluviales et les fossés menant aux voies d'eau. Contenir les déversements à l'aide de produits absorbants secs.

NETTOYAGE: Nettoyer immédiatement tout déversement. Absorber le déversement à l'aide d'un produit inerte tel que du sable sec ou de la terre, puis verser dans un conteneur à déchets chimiques. Laver la zone à l'eau savonneuse. Récupérer également l'eau de lavage avec le produit inerte et verser dans un conteneur à déchets chimiques.

POUR DÉVERSEMENTS AQUATIQUES:

CONFINEMENT: Cette matière forme une émulsion dans l'eau. Arrêter ou limiter toute contamination d'eau éventuelle. Isoler l'eau contaminée.

NETTOYAGE: Nettoyer immédiatement tout déversement. Absorber la matière à l'aide d'un produit inerte. Récupérer l'eau contaminé pour traitement ou évacuation.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

L'UTILISATEUR EST TENU DE LIRE ET DE RESPECTER L'ENSEMBLE DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT.

Manipulation:

Garder ce pesticide dans son contenant d'origine. Ne pas transporter ou stocker à proximité d'aliments pour les humains ou les animaux. Ne pas contaminer les aliments pour les humains ou les animaux. Ne pas mettre ce concentré dans des alimentaires. Ne pas diluer ce concentré dans des contenant alimentaires.

Stockage:

Ne stockez pas aux températures au-dessous de 0° C (32° F). Si le produit est exposé à la température au-dessous de 0° C (32° F), le dégel à la température ambiante à 10° C (50° F) ou réchauffeur et secouent doucement pour unifier le produit.

8. MESURES DE PROTECTION CONTRE L'EXPOSITION/PROTECTION

L'UTILISATEUR EST TENU DE LIRE ET DE RESPECTER L'ENSEMBLE DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT.

YEUX & VISAGE: Ne pas laisser ce produit entrer en contact avec les yeux. Tout contact avec les yeux doit être évité en portant des lunettes de sécurité.

PROTECTION RESPIRATOIRE: Utiliser ce produit exclusivement dans des endroits bien ventilés. Si la ventilation n'est pas suffisante pour limiter les concentrations aériennes aux niveaux d'exposition réglementaires, il convient de porter un appareil respiratoire approuvé.

PROTECTION de la PEAU & MAIN: Éviter tout contact avec la peau ou les vêtements. Minimiser le contact avec la peau en portant des vêtements et des gants de protection.

Limites d'exposition

Nom chimique	LEMT au Canada
Uniconazole-P ((E)-(+)-(S)-1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-2-(1,2,4-triazol-1yl)-pent-1-ene-3-ol) *	aucun
Cyclohexanone	aucun
Others	aucun

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme:	Liquide
Couleur:	Banal, transparent à un peu brumeux
Odeur:	Solvant odour
Point d'éclair:	Sans objet
Point d'ébullition:	Donnée non disponible
Densité:	1.005 g/ml @ 20°C

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Pression de vapeur:	Donnée non disponible
pH:	6 - 8
Viscosité:	Donnée non disponible
Caractéristiques de corrosion:	Donnée non disponible
Solubilité:	Émulsifiant dans l'eau

10. STABILITÉ ET REACTIVITÉ

Stabilité chimique:	Stable à températures ambiantes normales. Ne stockez pas aux températures au-dessous de 0° C (32° F).
Incompatibilité:	Indéterminé
Propriétés d'oxydation/réduction:	Donnée non disponible
Risque d'explosion:	Présumé non explosif
Produits de décomposition dangereux:	Donnée non disponible

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Toxicité aiguë:

Toxicité orale LD ₅₀ (rats)	> 5000 mg/kg	Catégorie de toxicité	IV
Toxicité dermale D ₅₀ (lapin)	> 5000 mg/kg	Catégorie de toxicité	IV
Toxicité par inhalation LC ₅₀ (rats)	> 5.9 mg/L	Catégorie de toxicité	IV
Irritation d'oeil (lapin)	Légèrement irritant	Catégorie de toxicité	III
Skin Irritation (rabbits)	Non-irritating	Catégorie de toxicité	IV
Skin Sensitization (guinea pigs)	Non sensibilisant	Catégorie de toxicité	Not available

CLASSIFICATION DES CANCÉROGÈNES

Nom chimique	IARC - Groupe 1 - (cancérogènes pour l'homme)	IARC - Groupe 2A (Probablement cancérogènes)	IARC - Group 2B (Peut-être cancérogènes)	NTP :
Cyclohexanone	non	non	non	N'est pas classée
Others	non	No	non	N'est pas classée
Uniconazole-P ((E)-(+)-(S)-1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-2-(1,2,4-triazol-1yl)-pent-1-ene-3-ol) *	non	non	non	N'est pas classée

TOXICITÉ DE L'UNICONAZOLE-P TECHNIQUE

SUBCHRONIQUE: Anémie, lésions hépatiques, anomalies thyroïdiennes et anomalies au niveau du métabolisme lipidique ont été constatés chez les rats soumis à des doses alimentaires d'au moins 1.000 mg/l d'Uniconazole-P pendant 3 mois. La concentration sans effets observés (CSEO) était de 100 mg/l (10 mg/kg/jour). De l'anémie, ainsi que des anomalies hépatiques et biologiques ont été constatées chez les souris soumises à des doses alimentaires d'Uniconazole-P technique d'au moins 1.000 mg/l pendant 5 semaines. La concentration sans effets observés (CSEO) était alors de 300 mg/l. Des anomalies hépatiques et biologiques ont été constatées chez des chiens soumis à des doses d'au moins 20 mg/kg/jour d'Uniconazole-P technique pendant 3 mois. La concentration sans effets observés (CSEO) était de 5 mg/kg/jour. Des irritations cutanées et des anomalies hépatiques étaient constatées à des doses d'au moins 25 mg/kg/jour lors d'une étude dermique des rats d'une durée de 28 jours. Le CSEO était alors de 5 mg/kg/jour.

CHRONIQUE/CANCÉROGÉNICITÉ: Un essai biologique portant sur le cancer chez les souris a révélé une augmentation des incidents de tumeur hépatique chez les mâles exposés à des doses alimentaires d'Uniconazole-P allant jusqu'à 210 mg/kg/jour. Il n'y a eu aucune augmentation des tumeurs chez les mâles exposés à des doses de 1 à 25 mg/kg/jour, ni chez l'ensemble des femelles traitées (1,5 à 240 mg/kg/jour). La signification biologique de ces résultats n'est pas claire, car les tumeurs ont apparu en fin d'étude et peu d'animaux non traités étaient alors encore en vie. L'Uniconazole-P n'était pas cancérigène chez les rats exposés durant toute leur vie à des doses alimentaires de 0,4 à 40 mg/kg/jour. Les seuls effets toxiques observés chez les rats étaient un ralentissement de leur croissance et des anomalies au niveau de la biochimie sanguine et des cellules du foie. L'exposition orale ou cutanée répétitive au Uniconazole-P a provoqué des dépressions non spécifiques du système nerveux central et des anomalies hépatiques, rénales et sanguines chez les rats, les souris et les chiens à des doses supérieures à 15, 140 et 20 mg/kg/jour pour chacune des espèces respectivement. Les effets les plus notables étaient au niveau du foie. Une étude de toxicité chronique chez les chiens a révélé des anomalies de biochimie sanguine, une augmentation du poids du foie, des reins et de la surrénale, ainsi qu'une diminution du poids du thymus, à des doses de 20 à 200 mg/kg/jour. Le seul effet cellulaire était un élargissement des cellules du foie.

Toxicité pour le développement: Lors des études tératogènes, des anomalies squelettiques mineurs ont été constatées chez la progéniture des rats exposée à 25 mg/kg/jour d'Uniconazole-P, dose également toxique pour la mère. La CSEO pour cette étude était de 5 mg/kg/jour. Aucune indication de toxicité de croissance ou...

PROCRÉATION: L'Uniconazole-P n'a pas provoqué de malformations ou d'anomalies reproductives lors d'une étude de reproduction des rats portant sur deux générations.

Mutagénicité: Des tests de toxicité génétique sur des cellules mammaliennes cultivées et sur les souris ont indiqué que l'Uniconazole-P risque d'endommager le matériel génétique, mais seulement à des concentrations extrêmement toxiques pour l'organisme d'essai. L'Uniconazole-P n'était pas un mutagène de bactérie.

TOXICITÉ DES AUTRES INGRÉDIENTS:

Au-dessus de l'exposition au cyclohexanone peut endommager cataractes, foie et rein et est rapporté pour effectuer le fœtus chez les études des animaux.

Se reporter à la section 2 pour un résumé des effets sanitaires adverses potentiels en cas d'exposition à ce produit. Se reporter à la section 15 pour la réglementation concernant ce produit.

12. INFORMATION SUR L'ÉCOLOGIE

TOXICITÉ AVIAIRE:

L'Uniconazole-P technique est toxique pour les espèces aviaires. Les résultats suivants étaient obtenus des études d'Uniconazole technique:

LD50 orale pour le colin de Virginie: 1.461 mg/kg

LD50 orale pour le canard colvert: > 2.315 mg/kg

LC50 diététique pour le colin de Virginie: > 5.782 mg/L

LC50 diététique pour le canard colvert: 3.345 mg/L.

TOXICITÉ POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES:

Selon les tests suivants l'Uniconazole-P technique est toxique pour les poissons d'eau douce; toxique pour les invertébrés d'eau douce; toxique pour les poissons estuariens et marins, et toxique pour les invertébrés estuariens et marins:

LC50 à 96 heures pour la truite: 14,8 mg/L

LC50 à 96 heures pour le centrarchidé bleu: 8,2 mg/L

LC50 pour la daphnie magna: > 10 mg/L.

TOXICITÉ POUR D'AUTRES ORGANISMES NON VISES:

Uniconazole-P Technique n'est pas toxique aux abeilles. Aucune mortalité n'a été produite dans un contact aigu LC50 dans les abeilles à 20 µg/abeille.

13. MISE AU REBUT

L'UTILISATEUR DOIT ÉLIMINER TOUT PRODUIT NON UTILISÉ CONFORMÉMENT AUX DIRECTIVES DE L'ÉTIQUETTE.

Méthodes d'élimination: Consulter la réglementation en vigueur et les autorités locales pour les méthodes approuvées d'élimination de ce produit. Éliminer ce produit selon la réglementation applicable.

14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Référence UN/NA:	Sans objet
Appellation réglementaire pour le transport terrestre:	Régulateur de croissance des plantes, non-réglementé
Non technique (matière dangereuse)	Sans objet
Classe de risques:	Sans objet
Groupe d'emballage:	Sans objet
Quantité soumise à déclaration:	20,000 gallons (cyclohexanone RQ=5,000 lbs)
Remarques:	Aucune
Exonération nécessaire:	Aucune
Guide des mesures d'urgence:	Sans objet
Polluant marin:	Sans objet

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

RÉGLEMENTATION CANADIENNE

Catégorie de risque du SIMDUT: D2B Substances toxiques

Le produit n'est pas énuméré sur Canada' liste de s DSL/NDSL.

Le produit n'est pas énuméré sur Canada' liste de révélation d'ingrédient de s.

Cyclohexanone

LISTE INTÉRIEURE DES
SUBSTANCES - CANADA :

Listed

EINECS :

203-631-1

Others

LISTE INTÉRIEURE DES
SUBSTANCES - CANADA :

Present/Not determined

LISTE EXTÉRIEURE DES
SUBSTANCES - CANADA :

Not listed/Not determined

EINECS :

Present/Not determined

Se reporter aux sections 2 et 11 pour les informations concernant les risques sanitaires associés à l'exposition à ce produit.

Règlements relatifs aux pesticides: Tous les pesticides sont régis par la Loi sur les produits antiparasitaires. Par conséquent, les règlements présentés ci-dessous ne sont pertinents que lorsque les pesticides sont manipulés autrement que dans les applications normales des pesticides. Ceci inclut les rebuts résultant de la fabrication/de l'équipement, des déversements ou d'un mauvais usage des produits, et du stockage de grandes quantités de produits contenant des substances dangereuses ou extrêmement dangereuses.

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Raison de lémission: Issue MSDS en français
N° de la fiche signalétique: CAN-0042-FRA
Numéro d'homologation, Loi sur les produits antiparasitaires: 25781

Numéro d'appel d'urgence : (800) 682-5368
Numéro de révision: 2

N° de la fiche signalétique: CAN-0042-FRA
Date de révision: 08/28/2009

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Numéro de révision: 2
Date de révision: 08/28/2009
Remplace la fiche émise le: aucune
Personne responsable: Valent U.S.A. Corporation, Corporate EH&S, (925) 256-2803

Cette fiche signalétique (FS) a un usage différent ET NE REMPLACE PAS NI NE MODIFIE L'ÉTIQUETTE APPROUVÉE DU PRODUIT (qui est fixée au contenant et accompagne le produit). Cette FS fournit des renseignements importants sur la santé, la sécurité et l'environnement pour les employeurs, les employés, les personnes affectées aux situations d'urgence et les autres personnes qui manipulent de grandes quantités du produit dans le contexte d'activités autres que l'utilisation du produit, alors que l'étiquette fournit l'information conçue spécifiquement pour l'usage normal du produit.

L'utilisation, l'entreposage et l'élimination des produits antiparasitaires sont réglementés par l'ARLA en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Tous les renseignements et toutes les précautions nécessaires et appropriés sur l'utilisation, l'entreposage et l'élimination figurent sur l'étiquette. C'est une violation de la loi fédérale que d'utiliser un produit antiparasitaire de manière non conforme à l'étiquette approuvée par l'ARLA.

Les informations contenues dans cette fiche sont fondées sur les données qui nous étaient disponibles à la date de révision précisée ci-dessus et sont supposées correctes. Veuillez communiquer avec Valent U.S.A. Corporation pour vous assurer d'avoir la dernière mise à jour de cette fiche signalétique.

Toute appréciation concernant l'applicabilité des informations contenues dans cette fiche aux fins particulières de l'utilisateur incombe à ce dernier. Quoique la préparation de cette fiche ait fait l'objet de soins raisonnables, Valent n'offre aucune garantie, ne fait aucune représentation et n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude ou à la pertinence de ces renseignements pour les usages ou les conséquences des usages que l'utilisateur fait de cette fiche et du produit.

2009 Valent Canada, Inc.